

**COMITE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA FLORIDIENNE CHIMIE S.A.
ET HOGANAS BELGIUM
REUNION DU 7 MAI 2012**

Présents:

Pour le groupe des riverains:

COUPE Serge
DELEHOZEE Philippe, membre du CVz'A
RENARD Marc, membre du CVz'A
TRENTESEAUX Danielle, membre du CVz'A
VERHAEGHE Bernard, membre du CVz'A

Pour le groupe des entreprises:

GUMUSBOGA Ismet, Chef SIPP - FLORIDIENNE CHIMIE S.A.
LONNOY Viviane, QSE Manager - HOGANAS BELGIUM
NARDO Ugo, Directeur usine - FLORIDIENNE CHIMIE S.A.
VANDENPOORTE Vanessa, Ingénieur procédés en environnement - FLORIDIENNE
CHIMIE S.A.
VLAJCIC Simon, Directeur Général, FLORIDIENNE CHIMIE S.A.

Pour le groupe autorité et administrations:

DESMET Véronique, Service environnement - Ville d'ATH
GLAUDE Muriel, Chef de Division – HAINAUT DEVELOPPEMENT
PRIMOSIG Géry, Attaché - D.P.A. – S.P.W.
VANCASTER Nathalie, attachée, D.C.R.C. – S.P.F. E.T.C.S
VIGNOBLE Raymond, Echevin de l'Environnement, Ville d'ATH

Invité:

GERARD Guy, Attaché - ISSEP

1. Présentation des résultats des mesures effectuées par l'ISSEP

Monsieur GERARD présente les derniers résultats disponibles mais avant cela, il rappelle quels sont les acteurs pour la surveillance de l'air et présente les différents appareils de mesures placés ici à ATH (voir présentation power point en annexe).

L'A.W.A.C. c'est l'autorité administrative qui décide des points de mesures mais elle confie l'exploitation du réseau de mesures à l'ISSEP. D'autre part, depuis 1994, l'environnement est devenu une compétence régionale mais l'Europe ne reconnaît pas les régions, elle ne connaît que les états, dès lors, le réseau CELINE qui regroupe les trois régions a été créé.

Les différents appareils de mesures sont montrés avec leur localisation, Ils sont identifiés: ML signifie métaux lourds, EM éléments métalliques et PS poussières sédimentables.

Pour les poussières sédimentables, on récolte tout ce qui retombe pendant une durée de 4 semaines puis on ramène la jauge en laboratoire pour analyses. Le réseau comporte 140 stations en Région wallonne, elles sont situées principalement près des industries lourdes.

Pour le prélèvement métaux lourds, on aspire les particules sur un filtre, c'est un prélèvement journalier, c'est l'ancien réseau métaux lourds qu'on garde comme réseau de proximité.

Dans le slide 17, les métaux lourds en rouge sont les métaux analysés pour ATH.

Les valeurs cibles reprises dans le slide 23 seront des valeurs limites à respecter à partir du 31 décembre 2012.

Monsieur GERARD n'a pas repris les valeurs des poussières sédimentables totales car ce sont des valeurs très basses.

Pour le cadmium, il montre les valeurs médianes pour les 26 jauges des années 2000 à 2011. On est supérieur aux valeurs de la TA-Luft mais on est en diminution.

Pour le plomb, on est en dessous des valeurs de référence et on est en diminution depuis 2000.

Si on regarde les concentrations pour les valeurs journalières, on constate un pic important en mars 2011.

Sur le point de savoir si on a pu associer ce pic à un événement, Monsieur VLAJCIC a fait l'exercice avec l'ISSEP, avec l'UMONS et Madame VANDENPOORTE pour voir ce qui avait bien pu se passer et on est arrivé à la conclusion qu'il fallait regarder ce qui s'était passé ailleurs en Wallonie car chez eux, ils ne pouvaient corréliser ce pic à aucun événement.

Monsieur GERARD signale que le troisième type de mesures, ce sont les mesures d'éléments métalliques. Pour l'arsenic, on voit qu'on est largement en dessous.

Pour le cadmium, il y a un dépassement en 2011 mais en 2009 et 2010, on respectait la norme.

Monsieur VLAJCIC rappelle qu'il y a eu plusieurs pics pour le cadmium pendant les 3-4 premiers mois de l'année, c'est cela qui les a mis hors normes.

Monsieur GERARD ajoute que c'est aussi la période la plus défavorable de l'année.

Monsieur VLAJCIC fait remarquer que pour le plomb, il n'y a pas de problème, la norme est respectée, mais on constate néanmoins qu'il y a des pics à la même période.

Monsieur GERARD termine en disant que les données sont disponibles sur le site et qu'on peut également y voir le rapport annuel. Les adresses des sites sont reprises sur le dernier slide.

2. Point sur les pics de plomb et de cadmium du premier semestre 2011

Pour embrayer sur la présentation de Monsieur GERARD, Monsieur VLAJCIC propose que Madame VANDENPOORTE fasse une présentation sur ce point.

Madame VANDENPOORTE s'est basée pour sa présentation sur le rapport de la Faculté Polytechnique de Mons et les différents contacts qu'elle a eu avec cette dernière. Les PM 10, ce sont des particules que l'on peut respirer (voir présentation power point en annexe).

Globalement, on voit une diminution des émissions. Il faut dire que de manière générale les nouveaux permis accordés ont des normes plus strictes et que les contrôles sont plus fréquents. C'est le cas pour le permis accordé à FLORIDIENNE CHIMIE il y a 2 ans.

Pour le début 2011, on constate que les conditions climatiques ont été particulièrement défavorables à la dispersion des polluants. On peut d'ailleurs voir qu'à DOORBES où il n'y a pas d'industries, il y a plus de PM 10 et de PM 2,5 pour les 3 premiers mois de l'année.

D'autre part, il y a un phénomène d'accumulation qui dépend aussi du terrain. Sur la carte, plus les zones sont foncées, plus elles sont propices à cette accumulation. Naturellement, ici, on est dans une région moins propice à accumulation.

Malgré le pic, pour le plomb, on respecte la norme.

Si on regarde les émissions de PM 10 de 2011 et qu'on les compare à celles de 2010, on voit une augmentation pour toutes les régions, pour le cadmium. On fait le même constat pour l'arsenic qui est un élément plus neutre.

On est arrivé à la conclusion que les conditions climatiques des trois premiers mois de 2011 ont occasionné un transfert des polluants des plus fines particules sur de plus longues distances partout en Wallonie.

Monsieur VLAJCIC pense que si on arrive à bien comprendre le phénomène, on pourrait peut-être, à terme, en arriver à demander à certaines entreprises d'arrêter de travailler quand on a certaines conditions climatiques, un peu comme on limite la vitesse sur autoroute dans certains cas.

Monsieur RENARD est d'accord avec une partie de l'explication mais on est dans une zone qui a été contaminée à une certaine époque et il est possible que ce qui est retombé il y a quelques années, soit de nouveau soulevé.

Monsieur VLAJCIC considère que Monsieur RENARD a raison en partie mais aussi tort en partie, car on a eu le même phénomène dans des régions qui n'avaient pas de passé industriel. Les pics ont été importants partout. De plus, comment expliquer que pendant deux années les émissions diminuent et qu'en 2011, elles augmentent alors qu'il y a diminution de la production par rapport au cadmium et au plomb et que les contrôles sont plus importants.

Monsieur VERHAEGE voudrait savoir en quelle année on va arrêter le plomb.

Monsieur VLAJCIC précise que depuis avril, on a arrêté quasi 85 % de la production. On pense qu'on fera 2 000 tonnes alors qu'avant on en faisait 20 000. Il ajoute que le 1^{er} janvier 2015, on ne pourra plus vendre de plomb en Europe.

Monsieur PRIMOSIG demande si cette date sera anticipée.

Pour Monsieur VLAJCIC, c'est difficile de répondre pour l'instant. Les conditions des marchés sont déplorables et il y a une concurrence avec l'Asie. On a du chômage technique dans quasi toutes les productions et pour la nouvelle unité, s'il n'y en a pas, on est seulement à 50 % de ce qu'on voulait faire.

Pour en revenir aux émissions, Monsieur GERARD pense qu'il faut surtout se focaliser sur le cadmium, car pour le plomb, on est largement en dessous. Il ajoute que les conditions de dispersion sont un peu les mêmes pour tous les métaux par contre pour les particules, les phénomènes de dispersion ne sont pas les mêmes.

Madame LONNOY signale que pour le nickel, HOGANAS est bon. Le nouveau permis date de 2005 où les limites sont très faibles aussi.

La présentation de Madame VANDENPOORTE se termine par les outils mis en place pour la surveillance des rejets atmosphériques.

3. Point sur le bruit

Monsieur NARDO précise qu'HOGANAS a déjà réalisé une étude de bruit. FLORIDIENNE CHIMIE a pris contact avec la même société et on a eu une offre de prix (voir présentation power point en annexe). On demande des riverains volontaires pour placer des micros à l'intérieur des habitations.

Monsieur VLAJCIC ajoute que FLORIDIENNE CHIMIE est prête à prendre en charge le coût de l'étude. Il faudrait un ou deux riverains qui accepteraient d'avoir les micros chez eux.

On envisage de faire cela au second semestre car pour l'instant l'activité tourne au ralenti et cela risquerait de fausser les résultats mais on espère bien que l'activité va redémarrer.

Il faut aussi voir, si on fait quelque chose, si ce qui sera fait sera vraiment ressenti, si les riverains percevront bien la réduction du bruit. Il demande si pour l'instant, vu la réduction de l'activité, les riverains ressentent une diminution du bruit.

Pour Monsieur VERHAEGHE, il y a encore du bruit mais il y a moins de pics.

Madame VANCASTER signale qu'elle perçoit davantage de bruit mais on a abattu tous les arbres qui étaient en face de chez elle.

Monsieur VERHAEGHE ajoute qu'il y a eu un gros abattage d'arbres entre la N7 et le chemin agricole, on a abattu 155 arbres.

Monsieur VIGNOBLE précise que c'est du taillis qui a été abattu.

Monsieur DELEHOZEE demande si on ne peut imposer une étude acoustique dans un permis d'environnement.

Monsieur PRIMOSIG signale qu'il aurait fallu le demander à priori. On ne peut plus imposer maintenant de réaliser à posteriori une étude de bruit. Cela n'empêche qu'il y a des valeurs limites à respecter dans le permis.

Monsieur RENARD demande ce qui se passe si ces valeurs ne sont pas respectées.

Monsieur PRIMOSIG précise que dans ce cas l'entreprise devra tout mettre en œuvre pour arriver à respecter les conditions.

4. Réaménagement du Quai des Usines

Monsieur NARDO présente la sécurisation des rejets dans la Dendre (voir présentation en annexe). Un ballon a déjà été installé et on va en installer un deuxième.

Le rejet 1 ne comprend que des eaux sanitaires.

Le rejet 2 n°3 comprend les eaux industrielles de refroidissement.

Le rejet 2 n°4, correspond à la fin du traitement de la station d'épuration. Là le débit est plus faible 20 m³/h et comme le plomb est en chute libre, ce n'est plus que quelques m³.

Trois paramètres sont surveillés, le pH, la conductivité et la turbidité et en cas d'augmentation de l'un des trois, le ballon se gonfle si la conductivité et la turbidité augmentent et si une importante variation de pH à la hausse comme à la baisse est constatée. Cela se fait de manière automatique.

Monsieur VLAJCIC ajoute que cela a pris un peu plus de temps pour le 2^{ème} ballon car il fallait l'accès au Quai des Usines mais pour cela il fallait le fermer et faire un autre accès de l'autre côté pour le RAVeL. Pour l'instant, la situation économique ne permet pas cet investissement. On a donc pris la décision de laisser ouvert et de faire les travaux nécessaires pour répondre aux obligations du permis. Cela concernait les eaux les moins dangereuses.

L'idée de réaménager tout le quai n'est pas abandonnée, on est dans une phase intermédiaire mais si l'activité redémarre, on aura besoin d'une plate-forme logistique plus grande et en temps que site SEVESO, il faut sécuriser les accès et empêcher les accidents. On ne pourra gérer cela de façon optimale que si on a le Quai des Usines.

On fera un accès par le nouveau parking dès que la situation économique le permettra. Mais quand on a moins d'activités, il y a moins de camions et il y a moins de risques d'accidents. On a aussi revu la gestion du trafic pour éviter que tous les camions ne soient là en même temps.

Monsieur NARDO ajoute que les contacts ont été pris avec l'Administration communale pour faire les travaux d'installation du second ballon et on va essayer de faire au plus vite.

Monsieur VLAJCIC insiste sur le fait que s'il y a du chômage économique, cela ne concerne pas le personnel lié à la sécurité ni à l'environnement.

Enfin, on a eu la visite du D.P.C. au moment de l'essai pour tester l'efficacité du système et pour vérifier que c'était bien étanche, Monsieur RIGAUX a versé un colorant vert ce qui a permis de voir que c'était bien le cas.

5. Dernières nouvelles des entreprises: projets, incidents,...

Monsieur VLAJCIC présente le rapport d'activités pour l'année 2011 (voir présentation power point en annexe).

Lorsque l'inauguration officielle est évoquée, on rappelle qu'il y a eu à ce moment-là un important déversement d'hydrocarbures dans la Dendre. FLORIDIENNE CHIMIE n'en était pas responsable. Le responsable a été identifié, il s'agit de l'école voisine. C'était un rejet tout à fait accidentel.

Monsieur RENARD regrette qu'on n'ait pas suffisamment communiqué sur le fait que FLORIDIENNE CHIMIE n'était pas responsable de cette pollution.

La modification relative au 3^e élément, c'est la production de retardateur de flamme mais cela ne change rien en terme de permis, c'est la même matière, c'est la Recherche et Développement qui change

En ce qui concerne la crise qui a touché l'entreprise en 2011, Monsieur VLAJCIC signale que le début 2012 s'annonce aussi mal. Il espère néanmoins que le 2^e semestre sera meilleur.

Le problème de la crise est largement débattu. Les pays émergents deviennent des concurrents très sérieux. Il va falloir s'adapter, car ils sont en train de changer, ils ne sont pas seulement moins chers, ils améliorent aussi la qualité de leurs productions et pour ce qui est de la Chine, la prise en compte de l'environnement commence à se faire aussi.

On doit se diversifier à nouveau et on a peu de temps pour trouver de nouveaux marchés avec les mêmes produits.

Madame LONNOY signale qu'HOGANAS va faire réaliser une autre étude de bruit, pour faire de nouvelles mesures et affiner la cartographie du bruit.

D'autre part, HOGANAS a le projet d'installer une nouvelle ligne de production pour laquelle il faut juste un permis de bâtir.

Monsieur PRIMOSIG confirme qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un permis d'environnement car il n'y a pas de nouvelle rubrique de classement, ni d'augmentation du risque au niveau de l'environnement.

Monsieur VERHAEGHE demande si cela ne va pas entraîner une augmentation du charroi.

Monsieur PRIMOSIG pense que ce projet ne modifie pas fondamentalement les choses au niveau du charroi.

Madame LONNOY ajoute que c'est pour préparer des pâtes de nickel. Il y aura principalement des mélangeurs. Cela ne fait pas trop de bruit et le travail se fera dans un bâtiment fermé. Comme équipement sur le toit, il y aura juste une cheminée. Tout sera pris en considération au niveau du bruit.

Monsieur COUPE craint qu'on augmente la limite de bruit dans le permis comme cela a été le cas dans le passé.

Monsieur PRIMOSIG précise que maintenant, il y a des normes à respecter et elles ne bougent pas. Au moment de la mise en œuvre du R.G.P.E., on a fait une différence entre les anciens établissements et les nouveaux. Les établissements existants pouvaient avoir 5 dB de plus que les nouveaux établissements. Toutefois, il faut être conscient que le respect des normes ne signifie pas nécessairement qu'il y ait absence de nuisance.

6. Divers

Madame VANCASTER va changer de travail, elle ne viendra plus aux réunions comme représentante de la D.R.C. mais elle voudrait continuer à venir comme riveraine.

Monsieur PRIMOSIG demande ce que prévoit le R.O.I.

De mémoire, Madame GLAUDE ne peut dire le nombre de représentants prévu pour les riverains mais dans la liste remise au départ, il y avait 6 noms pour les riverains et il y en a un qui n'est jamais venu.

Monsieur COUPE ajoute qu'il a déménagé.

Il n'y a donc aucun problème à ce que Madame VANCASTER rejoigne le groupe des riverains.

Afin de pouvoir avoir une présentation du bio monitoring réalisé par H.V.S., Madame GLAUDE demande si on ne peut avancer la date de la réunion et la prévoir plutôt au 10 octobre car Madame DEWOLF qui a réalisé ce travail sera à l'étranger le 24 octobre.

La proposition est acceptée. La prochaine réunion se tiendra donc le mercredi 10 octobre 2012 dans les locaux de l'Administration communale, rue Pintamont, 54 à ATH.